

Masterclass IPP

À qui s'adresse-t-elle ?

Avocats, fiscalistes, juristes d'entreprise, experts-comptables, gestionnaires RH, conseillers en patrimoine, professionnels du secteur bancaire ou fiduciaire confrontés à la fiscalité des personnes physiques au Luxembourg.

Objectifs :

- Faire le point sur les dernières évolutions législatives en matière de fiscalité personnelle
- Identifier les spécificités des conventions fiscales applicables aux particuliers
- Comprendre les tendances jurisprudentielles récentes en matière d'IRPP
- Maîtriser les particularités fiscales de certaines opérations patrimoniales complexes

Contenu de la formation :

Session 1 : Mesures récentes en fiscalité personnelle

- Révision du régime des impatriés
- Évolution de la prime participative
- Nouvelles primes « jeunes » et « logement »
- Mise à jour des barèmes fiscaux
- Autres mesures en faveur des contribuables

Session 2 : Dispositions atypiques des conventions fiscales

- Analyse des écarts par rapport au modèle OCDE
- Impacts sur l'imposition des particuliers
- Conséquences pratiques pour les employeurs et salariés transfrontaliers

Session 3 : Panorama de la jurisprudence IRPP 2024/2025

- Sélection de décisions rendues par les juridictions administratives
- Enjeux pratiques pour les contribuables
- Interaction possible avec les participants en amont sur les affaires à aborder

Session 4 : Fiscalité patrimoniale – cas particuliers

- Plus-values sur résidence principale
- Liquidation de SCI
- SPF et retenue à la source
- Trusts, donations et successions

Intervenants :

Arnaud Huguenel – Counsel, Arendt & Medernach

Spécialiste en fiscalité des personnes physiques, rémunération et sécurité sociale.

Julien Treffort – Associé, PwC Luxembourg

Expert en fiscalité individuelle, mobilité internationale et rémunération.

Fatima Chaouche – Référendaire à la Cour administrative, Docteure en droit

Spécialiste de la procédure fiscale et de la jurisprudence administrative.

Pierre-Jean Estagerie – Conseiller fiscal HNW/entrepreneurs

Expert en structuration patrimoniale et fiscalité successorale.

Accréditation :

Formation agréée par le **Barreau de Luxembourg**.

Éligible au cofinancement dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Legitech est certifié organisme de formation (autorisation n°10001428/4).

Contact :

formations@legitech.lu